



## CANAL DE CARPENTRAS

### INFORMATIONS IMPORTANTES ET ACTUALITES



#### BASE DE REPARTITION DES DEPENSES 2025

##### Qu'est-ce que la BRD ?

La Base de Répartition des Dépenses (BRD) est la règle qui détermine comment les frais de fonctionnement de l'ASA sont répartis entre ses membres. Elle s'appuie sur l'ordonnance de 2004, qui impose que chaque propriétaire contribue selon l'intérêt que sa propriété retire du service rendu par l'ASA.

##### Pourquoi la modifier ?

La BRD n'avait pas été revue depuis plusieurs années. Sa révision était nécessaire pour :

- Simplifier et rendre plus compréhensibles les règles,
- Garantir une plus grande équité entre les membres,

**Attention, il s'agit bien d'une nouvelle répartition, pas d'une augmentation des recettes pour l'ASA.**

**En savoir plus :** Des informations détaillées sont disponibles sur notre site internet : [www.canaldecarpentras.com](http://www.canaldecarpentras.com)

Pour toute question : [contact@canaldecarpentras.com](mailto:contact@canaldecarpentras.com) – 04 90 63 10 73.



#### LA FACTURATION ELECTRONIQUE

À partir de 2026, le trésor public mettra progressivement en place la facturation électronique pour les redevances du Canal. Vos factures pourront alors être consultées et réglées directement depuis votre espace [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), si vous en possédez un.

Pour activer ce service, nous avons besoin de votre **date et lieu de naissance**, qui permet de relier les informations de notre logiciel adhérent à celles d'[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). Vous pouvez nous la transmettre facilement par mail ou par téléphone, afin de recevoir vos prochaines factures directement dans votre espace.



#### LES 170 ANS DU CANAL DE CARPENTRAS

La construction du canal de Carpentras a été initiée par Louis GIRAUD en 1857 et fêtera en 2027 ses 170 ans ! Ce projet d'envergure a transformé durablement le territoire. Associé à l'essor du Chemin de fer, il a contribué au développement agricole du département et à sa reconnaissance comme territoire de production maraîchère et fruitière.

Encore aujourd'hui le canal permet l'acheminement de l'eau sur des territoires historiquement secs et faits de garrigue. L'année 2027 sera l'occasion de rappeler l'impact de ce réseau sur le territoire, de mettre en lumière les opérations de modernisation engagées ces dernières années et d'inscrire son évolution dans le contexte actuel d'adaptation au changement climatique et de préservation de la ressource en eau.



#### TRAVAUX D'ENTRETIEN

Comme chaque année, la période de chômage du réseau permet de réaliser des travaux d'entretien et de rénovation sur les ouvrages habituellement en eau. En hiver 2025, de nombreux tronçons du Grand Canal ont fait l'objet d'une remise en état ciblée (réfection de maçonnerie, confortement de berges, reprises d'étanchéité et réparation d'ouvrages annexes). Les équipes techniques sont également intervenues sur différents points du réseau pour assurer le maintien en bon état des équipements hydrauliques et garantir leur bon fonctionnement pour la prochaine saison d'arrosage.

Ces opérations régulières participent à la préservation du patrimoine hydraulique et à la continuité du service rendu aux adhérents.



## POURSUITE DE LA MODERNISATION

Des travaux de modernisation du réseau sont en cours sur le quartier du Grand Saint-Hilaire, situé entre Pernes-les-Fontaines et Monteux. Cette opération permet de remplacer les petits canaux par un réseau sous pression plus performant et mieux adapté aux pratiques agricoles actuelles de ce secteur de 129 hectares. Les travaux devraient se terminer en mai 2026, pour une mise en service avant l'été.

Le montant des travaux s'élève à 1.7 millions d'euros. Cette opération bénéficie de 80% de financements publics, notamment de l'Union européenne (FEADER), de la Région PACA, de l'Agence de l'Eau et du Département de Vaucluse.



## RESPECTONS NOS AGENTS SUR LE TERRAIN

Depuis quelques temps, les agents de l'ASA constatent une augmentation des incivilités lors de leurs interventions sur le terrain, notamment lors d'opérations techniques comme les changements de compteurs. Ces agents sont mobilisés au quotidien pour assurer le bon fonctionnement du réseau et garantir un service de qualité à l'ensemble des usagers. Nous rappelons qu'ils interviennent dans le cadre de leurs missions de service public et doivent pouvoir exercer leur travail dans des conditions sereines.

**Respecter nos agents, c'est préserver un service public de qualité.**

Merci de leur réserver le meilleur accueil : ils sont là pour vous accompagner et vous aider.



## ARRETE D'EXTENSION DE PERIMETRE

Par arrêté préfectoral en date du 23 avril 2025, le périmètre de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Canal de Carpentras a été élargi.

Cette extension concerne l'intégration de nouvelles parcelles cadastrées pour une superficie totale de 206 hectares 82 ares 75 centiares.

Avec cette opération, la superficie globale de l'ASA passe de 13 481 ha 33 a 40 ca à 13 688 ha 16 a 15 ca.

Cette augmentation représente moins de 2 % de la surface totale et s'inscrit dans le cadre réglementaire autorisé.

- *Arrêté préfectoral et son annexe consultables sur notre site internet*  
URL : <https://www.canaldecarpentras.com/nous-decouvrir/connaitre-l-asa/asa-et-perimetre>



## ARRETE DE DISTRACTION DE PERIMETRE

Par arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2025, le périmètre de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Canal de Carpentras a été modifié. Il s'agit de la distraction d'une parcelle située sur la commune de Monteux, d'une superficie de 6 ares et 35 centiares.

- *Arrêté préfectoral consultable sur notre site internet*  
URL : <https://www.canaldecarpentras.com/nous-decouvrir/connaitre-l-asa/asa-et-perimetre>

### **Canal de Carpentras**

232, Av. Frédéric Mistral - 84200 CARPENTRAS

04 90 63 10 73 - [contact@canaldecarpentras.com](mailto:contact@canaldecarpentras.com)